

Réunion du Conseil Municipal du 25 Mars 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le 25 mars 2016 à 20h30. Mme Lucie Chappe et M. Jacques Barraud Jacques étaient excusés

Vote des budgets 2016 :

Le Budget de la régie des transports proposé a été voté à l'unanimité avec les recettes et dépenses équilibrées en Fonctionnement à 85 942,75 € et à 41 332,48 € en Investissement.

Le Budget Camping municipal est adopté à l'unanimité avec les dépenses et recettes équilibrées en Fonctionnement à 52 933 € et à 14 746,06 € en investissement.

Le budget Lotissement « Le Bucheron » est voté à l'unanimité en équilibre dépenses / recettes pour un montant total de 102 384 € en Fonctionnement et pour un total de 100 867,26 € en investissement.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Assainissement, avec un équilibre entre dépenses et recettes pour un montant total de 52 670,25 € en Fonctionnement et de 147 432,84 € en Investissement.

Après l'acceptation par le Conseil municipal des subventions à la caisse des écoles pour un montant de 7 400 € et aux associations pour un montant total de 21 000 €, le Budget Commune est adopté à l'unanimité avec un total dépenses et recettes de Fonctionnement en équilibre à 1 573 150,95 €. Les dépenses et recettes d'investissements sont votées en équilibre à 1 238 401,76 €. Une Subvention de fonctionnement de 10 000 € est versée au budget camping et une subvention d'investissement de 12 000 € est versée au budget assainissement.

Vote des taux :

Le conseil décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux d'imposition : la Taxe d'habitation reste à 19,27 %, la Taxe Foncière sur le Bâti à 19,10%, la Taxe Foncière non bâti à 64,89% et la CFE à 0 % car elle n'est plus perçue par la commune mais par la Communauté de Communes depuis son passage en fiscalité unique au 1^{er} janvier 2016.

Acceptation nouveaux tableaux d'amortissement :

Une délibération est prise pour la régularisation des tableaux d'amortissements pour les budgets camping et assainissement.

Renouvellement bail gendarmerie :

Le bail de la gendarmerie arrive à échéance et doit donc être renouvelé. Le renouvellement entraîne une modification du montant de la location qui passe de 51 144 € à 42 000 € annuel car celle-ci est recalculée contractuellement à chaque renouvellement en se basant sur l'expertise faite par le service des domaines. Le renouvellement du bail est accepté à l'unanimité par le conseil municipal.

Devis divers :

Le devis pour la mise en réseau des ordinateurs de l'école pour un montant de 727,00 € TTC est accepté par le Conseil Municipal.

Le devis de remplacement de l'hélice du bassin d'aération de la centrale d'épuration est accepté à l'unanimité pour un montant de 11 808,00 € TTC

Le devis de 1 468,32 € TTC concernant l'élargissement de la tranchée pour le passage de l'eau pour l'extension des réseaux à Longchamp est aussi accepté à l'unanimité.

Assurance risques statutaires :

Une délibération est prise pour que le Centre de gestion soit autorisé à mettre en concurrence les prestataires de service pour cette assurance de risques statutaires.

Questions diverses :

Le Conseil Municipal décide de poursuivre son adhésion à l'association des Maires Ruraux de France.

Les plaques de numéros pour la numérotation des maisons du bourg ont été commandées.
L'Assemblée Générale des plus beaux villages de France se déroulera du 1^{er} au 3 avril 2016 à Sainte-Suzanne en Mayenne.

La réunion du Conseil Municipal s'est terminée à 22h52.